

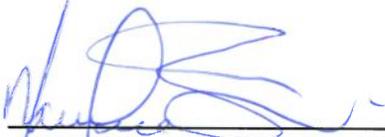
## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 264-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 324 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 6 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 264-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron;
- Qu'en date du 14 mars 2022, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 264-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

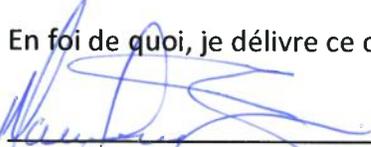
Donné à L'Islet, ce 23 mars 2022.

  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 23 mars 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.

  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière